



Code Éthique d'Autre Terre

Deuxième version : septembre 2024

Document initial – Première version : juin 2019

Table des matières

INTRODUCTION	3
CHAMP D'APPLICATION	4
Accompagnement et suivi	4
Personnes concernées.....	4
RÈGLES DE BASE	5
Règles de base pour l'ensemble des personnes concernées directement	5
Balises éthiques.....	6
Balises éthiques pour un respect de la dimension genre au sein d'Autre Terre	6
Balises éthiques pour un respect de la diversité au sein d'Autre Terre.....	Erreur ! Signet non défini.
Balises éthiques pour un processus « décolonial » au sein d'Autre Terre.....	6
Balises éthiques pour un plus grand respect de l'environnement au sein d'Autre Terre.....	6
Balises éthiques plus spécifiques au service « Education à la citoyenneté mondiale et solidaire » (ECMS)	7
Balises éthiques plus spécifiques au « Service Partenariat international » (SPI).....	7
Balises éthiques plus spécifiques au service « Marketing, Recettes et Communication » (MRC).....	7

INTRODUCTION

Autre Terre (AT) est une ONG qui mène ses actions dans plusieurs pays : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Pérou. Elle fait partie du groupe Terre qui est un ensemble d'entreprises et d'associations du champ de l'économie sociale.

- En Belgique, Autre Terre (AT) réalise des activités de sensibilisation, de mobilisation et de soutien au plaidoyer dans le cadre de l'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS).
- A l'international, Autre Terre (AT) accompagne différents types d'associations – ses partenaires – à générer les changements sociaux, environnementaux et/ou économiques ciblés de manière participative avec leurs publics-cibles.

AT est signataire de la **Charte d'intégrité**¹ des ONG belges initiée en 2018 par ACODEV avec le soutien du Ministère de la Coopération au Développement. Cette charte vise à renforcer la transparence et l'éthique au sein des ONG en Belgique. En signant cette charte en 2019, AT s'est engagée à mettre en place des politiques de protection et de prévention, à informer, former et sensibiliser ses employé-e-s et partenaires sur les questions d'intégrité, à désigner des personnes de contact et de confiance pour fournir des conseils, et à instaurer un mécanisme de signalement pour traiter les incidents signalés.

Une première version du Code éthique² a été réalisée en juin 2019 et a été signée par les personnes directement concernées (voir point dans le champ d'application) jusqu'août 2024. Suite à l'évolution de la thématique, une révision du document initial a été réalisée. Dès septembre 2024, ce présent document - soit la deuxième version du Code éthique - est d'application et sera signé par les personnes directement concernées.

AT attend de toutes personnes impliquées dans ses projets, l'adoption d'une attitude intègre, éthique et responsable. L'intégrité est entendue comme la cohérence et le respect avec les valeurs d'AT. Ce code éthique en est le guide et le garant. Il propose (1) des **règles de base indispensables** que les signataires doivent respecter et (2) des **balises éthiques** qui prennent la forme de guides **en lien avec des documents internes**.

Ces règles de base et balises éthiques se fondent sur les valeurs d'AT et du groupe Terre, à savoir :

- La **responsabilité** : tout·e·s les travailleur·euse·s sont appelé·e·s à être co-responsables de leur entreprise.
- Le **dialogue**, dans un climat de confiance fondé sur l'honnêteté et sur une position d'égal à égal. Il rend la démocratie possible.
- La **solidarité** locale et internationale basée sur la coopération entre les participant·e·s. Cela implique le respect et la connaissance de l'autre.

Ce code éthique ne se substitue pas à une disposition légale ou réglementaire en vigueur mais permet de garantir le respect des valeurs et principes que l'ONG défend.

L'ensemble des documents de référence cités dans ce code éthique sont disponibles à la demande.

¹ Annexe 1 Charte d'intégrité signée par AT

² Code éthique – Document initial 2019 (document disponible à la demande)

CHAMP D'APPLICATION

Accompagnement et suivi

Afin d'assurer l'accompagnement et le suivi de ce code éthique, trois fonctions suivantes sont rendues obligatoires au sein des ONG belges par la « Charte d'intégrité ». Les rôles sont à redéfinir lors de chaque réélection du CA ou lors d'une sortie ou d'un changement de poste de l'employé-e concerné-e.

- **Responsable « intégrité »**
Il ou elle met à jour et veille à l'application des balises avec les différentes instances même si la responsabilité de les appliquer revient à chacune d'entre elles : **Nancy**
- **Conseiller.e « intégrité »**
Il ou elle donne un avis consultatif en toute confidentialité et se met à l'écoute des personnes concernées) : **Romain**
- **Responsable des plaintes**
Il et/ou elle est au cœur du mécanisme de signalement, il réceptionne la plainte et active la procédure³ :
 - Personne 1 : **Nathalie**
 - Personne 2 (en cas d'implication de la personne 1) : **Vincent**

Signalement des plaintes et gestion des dilemmes

Personnes concernées

Les personnes signataires de ce code et directement concernées sont :

- Les travailleur.euse.s sous contrat ou convention sans restriction géographique
- Les membres de l'AG et du CA
- Les stagiaires

Concernant les autres parties prenantes :

- Partenaires à l'international

La convention partenariale⁴ signée par les deux parties inclut l'article suivant :

« Autre Terre communique avec ses partenaires son code éthique et sa politique d'intégrité (y compris le processus de dépôt des plaintes). Les documents sont repris en annexe de la convention. De plus, un point 'intégrité' est intégré lors de l'assemblée annuelle des partenaires, et permet une réciprocité informationnelle des démarches éthiques mises en œuvre ».

- Membres adhérents, volontaires et grand public

Les employé.e.s d'Autre Terre sont encouragé.e.s à informer leur public de l'existence du code éthique et de la procédure de « dépôt de plaintes ».

Autre Terre s'engage à sensibiliser activement les volontaires lors de leur entrée et tout au long de leur parcours sur les questions éthiques.

Lorsqu'un membre adhérent ou un volontaire engage plus spécifiquement l'image d'AT (par exemple lors d'une rencontre avec les partenaires), il est souhaitable qu'il devienne signataire de ce code éthique.

³ Annexe 2 Politique d'intégrité d'AT

⁴ Convention de partenariat (document disponible à la demande)

RÈGLES DE BASE

Règles de base pour l'ensemble des personnes concernées directement

Observer les lois et réglementation en vigueur en tout temps, en particulier :

En matière de communication :

- Veiller à la sécurité de toute information confidentielle fournie à Autre Terre ou générée par elle. La politique de protection des données⁵ personnelles est d'application ;
- Faire preuve de prudence dans la communication, messages électroniques et activités sur les médias sociaux si cela touche au domaine professionnel.

Au quotidien, respecter ses collègues et toute personne ayant des contacts professionnels :

- Répondre de ses décisions et des conséquences de ses actes ;
- Maintenir un environnement professionnel caractérisé par de bonnes relations de travail et une atmosphère de bienveillance et de respect mutuel ;
- S'abstenir de pratiquer toute forme de discrimination directe ou indirecte et reconnaître que chacun a le droit d'avoir ses propres convictions, opinions et croyances.

En toute circonstance :

- Ne pas réaliser d'acte qui pourrait être perçu comme un abus des privilèges (y compris paiements de facilitation et conflits d'intérêt) ;
- Ne pas faire usage de violence physique et/ou psychologique de quelque degré que ce soit ;
- Ne pas se livrer à des actes de harcèlement sexuel ni se livrer à des actes d'exploitation et de violences sexuelles ;
- S'opposer activement à toutes formes de harcèlement, y compris la violence verbale, non verbale, écrite ou physique⁶.

Signalement :

- Avertir des irrégularités présumées ou des violations des principes ou politiques d'Autre Terre en matière d'éthique :
 - en suivant le chemin de « Signalement des plaintes et gestion des dilemmes éthiques ⁷ » ;
 - en complétant le formulaire de dépôt des plaintes disponible sur le site internet d'AT.

⁵ https://www.autreterre.org/wp-content/uploads/2018/10/Autre-Terre-privacy-policy_V2.0.pdf

⁶ Voir procédure en annexe 13 du règlement de travail du groupe Terre : « Bien-être au travail : les risques psychosociaux au travail, dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail ».

⁷ Signalement des plaintes et gestion des dilemmes éthiques (document disponible à la demande)

Balises éthiques

Les balises éthiques forment un guide pour l'ensemble des parties prenantes. Autre Terre a mis en place des groupes de réflexions et actions concernant le genre, la diversité, la décolonisation et l'environnement. Des espaces d'échanges et de formation sont développés pour les employé.e.s ; afin de contrer toutes formes de discriminations, y compris indirectes et inconscientes.

Dans une vision systémique et intersectionnelle, Autre Terre s'oppose à toutes discriminations et à toute forme d'inégalités et de dominations basées sur les caractéristiques physiques et genrées, sur la langue, la religion, l'Histoire, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'état civil, l'âge, l'origine nationale ou sociale, la fortune, ou sur toute autre situation.

La communication, de toutes formes, pour l'ensemble des services, se fait dans le respect des présentes balises éthiques et des procédures spécifiques appliquées chez AT.

Balises éthiques spécifiques au respect de la dimension genre au sein d'Autre Terre

En 2018, AT a signé la « Charte Genre » d'ACODEV afin de soutenir une culture institutionnelle sensible au genre et à l'égalité des chances dans les secteurs des organisations de la société civile et des acteurs institutionnels.

Par sa « politique genre »⁸ et son « plan d'action genre »⁹, AT met en avant sa volonté d'intégrer la dimension du genre dans sa gouvernance, sa gestion du personnel et dans ses interventions tant de manière transversale que spécifique. Elle vise la transparence et la cohérence dans la mise en œuvre de sa politique et assure un suivi concret de ses pratiques.

Balises éthiques spécifiques au processus « décolonial » au sein d'Autre Terre

L'ONG Autre Terre reconnaît les liens étroits que la coopération dite au « développement » entretient avec l'histoire coloniale (dont la construction de représentations racistes). Autre Terre veille dans ses actions à déconstruire les préjugés, discriminations et dominations contemporaines liées au passé ; AT s'engage dans des relations partenariales tout en ayant conscience des rapports de force déséquilibrés.

Le processus de décolonisation est entamé par le plan d'action « décolonisation¹⁰ » et par le document « balises communicationnelles décoloniales¹¹ ». Ce processus demande un travail de « décentration » et de « réflexivité » par l'ensemble des employé.e.s.

Balises éthiques pour un plus grand respect de l'environnement au sein d'Autre Terre

L'empreinte environnementale et sociale d'Autre Terre se construit dans son travail quotidien ainsi qu'à travers différents événements qu'elle organise : brocante biannuelle, animations d'ECMS, opérations de vente de produits destinés à financer les projets, collectes de matériaux recyclables, etc. L'objectif est d'encourager la cohérence entre les pratiques d'Autre Terre en interne et en externe et le respect de l'environnement.

⁸ Politique genre (document disponible à la demande)

⁹ Plan d'action genre (document disponible à la demande)

¹⁰ Plan d'action décolonisation (document disponible à la demande)

¹¹ Balises communicationnelles décoloniales (document disponible à la demande)

Le document « Politique environnementale ¹² » d'AT reprend son engagement envers les principes de développement durable ainsi que son plan d'action.

Balises éthiques plus spécifiques au service « Education à la citoyenneté mondiale et solidaire » (ECMS)

Lors de ses différentes missions, le service ECMS applique des stratégies de communication et d'animations démocratiques et met en place un cadre accueillant, inclusif et bienveillant qui permet à chacun·e de s'exprimer et se sentir en sécurité.

Lors des **animations**, les chargé·es de programme sont vigilant·es à contrer tout mécanisme de discrimination et déconstruire les propos racistes ou haineux, et rappelle au cadre de fonctionnement ;

Lors de la création **d'outils de sensibilisation**, les chargé·es du programme tiennent compte des différentes réalités de leur(s) public(s) et intègrent du contenu qui permettent d'ouvrir la parole par rapport aux diverses discriminations.

Lors des **mobilisations**, les chargé·es de programme veillent à intégrer des éléments de plaidoyer spécifiques aux diverses minorités, en s'appuyant sur leurs revendications.

Balises éthiques plus spécifiques au « Service Partenariat international » (SPI)

Toute relation et/ou échange (en présence, virtuel ou écrit) avec les partenaires fait l'objet d'une attention particulière aux spécificités de chaque partie.

La recherche/identification/poursuite de partenariats, conformément au plan stratégique et aux enjeux d'Autre Terre¹³, devra résulter d'une volonté commune avec les partenaires de mettre en place des programmes ayant comme priorités pour et avec ses publics-cibles :

- **de rencontrer les besoins réels des publics-cibles ;**
- **de Veiller à ne pas créer de nouveaux déséquilibres sociaux et environnementaux et lutter contre ceux-ci.**

Un point spécifique concernant les questions d'intégrité est intégré aux conventions de partenariat et précise le cadre d'échange sur le sujet¹⁴.

Balises éthiques plus spécifiques au service « Marketing, Recettes et Communication » (MRC)

Autre Terre est membre de l'Association « Récolte de fonds éthiques » (RE-EF). Toutes les organisations membres, indépendamment de leur statut, ont les mêmes obligations de respect des règles du Code Ethique de l'AERF, des procédures et des recommandations prévues dans son règlement d'ordre intérieur. Cela implique que les donateurs, bénévoles et employé·es (ou permanent·e.s) sont informé·e.s au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Aussi, afin de soutenir ses activités et diversifier ses soutiens financiers et relationnels, Autre Terre développe ses relations avec le secteur des entreprises privées. Pour être en adéquation avec ses valeurs, AT a mis en place la « Charte éthique dans la récolte de fonds »¹⁵. Cette charte permet de

¹² Politique environnementale (document disponible à la demande)

¹³ Les enjeux d'Autre Terre dans Plan stratégique 2023-2033 (document disponible à la demande)

¹⁴ Convention de partenariat et avenant (document disponible à la demande)

¹⁵ Charte éthique dans la récolte de fonds » (document interne)

cadrer les prospections et les relations qu'elle sera amenée à avoir avec des entreprises et fondations privées (filtres et catégorisations des relations).

Ce code éthique donne les règles de base et les balises éthiques nécessaires au fonctionnement d'Autre Terre. Les règles de base sont par essence indispensables pour l'ONG et les personnes entre elles. Les balises éthiques sont des objectifs à atteindre et vers lesquels nous devons tendre.

Par sa signature, le collaborateur d'Autre Terre s'engage à respecter les règles de bases et à faire son possible pour que les balises éthiques de l'organisation soient respectées.

Pour accord :

Les signataires suivants ont lu et approuvé le document en date du 28 octobre 2024

Françoise Drèze	Nathalie Talmasse	Jean Lekane
Vincent Oury	Eva Fernandez	Méline Dechambre
Nancy Baptist	Laura Deflandre	Soumia Echiheb
Lena Rol Cortijo	Christopher Mpasi	Amélia Bazi
Christian Legay	Romuald Compaore	Oumy Ngom
Martine Minoungou	Constant Piscart	Cheik Hien
Aïcha Dioni	Léa Ouedraogo	Kevin Nees
Naike Alberti	Dominique Evrard	Gabrielle Vilour

Jean-Baptiste Verjans	Jennifer Buxant	Gwenael Deroeck
Cécile Noirfalise	François Malaise	Emelyne Bruhl